

RÈGLEMENT DE LA MAREILLOISE



Art 1: Organisateur

UC MAREIL-SUR-MAULDRE, 8 rue Degly Maillot - 78124 Mareil sur Mauldre

Art 2: Principe de l'épreuve

La « MAREILLOISE » est une randonnée VTT ouverte à tous, famille et sportif aguerris. Cette randonnée est organisée dans un but ludique et convivial pour tous les participants, quel que soit leur niveau.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Art 3: Horaires / Inscriptions

Inscription par internet (www.ucmareil.fr) et sur place à partir de 7h terrain de football, 8 rue Degly Maillot 78124 Mareil-sur-Mauldre.

Départ: De 7h à 10h00 suivant les parcours.

Art 4: Balisage

Les différents circuits seront balisés par rubalise ainsi que des panneaux vous indiquant la direction à prendre. Le parcours vous sera remis au départ et il est à télécharger sur www.ucmareil.fr.

Art 5: Assurances Responsabilité civile

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de blessure, maladie, chute ou coups occasionnés par un tiers.

Art 6: Matériel

Le port du casque à coque rigide est **OBLIGATOIRE**.

Art 7: Sécurité

Tous les participants, se doivent de respecter impérativement le code de la route en vigueur et devront respecter les différentes consignes données par les organisateurs.

Art 8: Droit à l'image

Toutes les photos ou films, ainsi que les noms des différents participants, pourront être utilisés par les organisateurs selon la loi en vigueur.

Art 9: Accords du règlement

L'inscription entraîne l'acceptation du règlement.